



Schläfli Ruedi, Mesot Yvan

Initiatives agricoles du 13 juin 2021

Cosignataires : 4

Date de dépôt :

24.03.21

DIAF

Dépôt

Le 13 juin 2021 les citoyennes et les citoyens suisses devront se présenter aux urnes pour deux initiatives agricoles :

1. Initiative populaire du 18 janvier 2018 « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » (FF 2020 7393) ;
2. Initiative populaire du 25 mai 2018 « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » (FF 2020 7395) ;

Ces deux initiatives, en cas d'acceptation, entraîneront un profond changement d'auto-approvisionnement de denrées alimentaires et de la production de celles-ci pour la population et les producteurs de Suisse et de la filière agricole.

Nous avons plusieurs questions à poser au Conseil d'Etat sur ces deux initiatives :

1. Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il sur ces deux initiatives agricoles ?
2. En cas d'acceptation de ces deux initiatives, le Conseil d'Etat ne craint-il pas encore une plus grande diminution d'exploitations agricoles dans le canton de Fribourg ?
3. Quelles sont les conséquences pour les postes de travail liés à l'agroalimentaire dans le canton de Fribourg, en cas d'acceptation de ces initiatives ?
4. Le Conseil d'Etat peut-il garantir un auto-approvisionnement en quantité et de qualité de denrées alimentaires issues de la région pour sa population, en cas d'acceptation ?
5. Allons-nous vers encore plus de bureaucratie pour les producteurs et la filière agroalimentaire en cas d'acceptation des initiatives ?
6. Le SAGRI, l'école d'agriculture de Grangeneuve sont-ils prêts à assumer les immenses défis qui les attendent à ce profond changement dans le monde agricole en cas d'acceptation ?